



## **Compte-Rendu du Conseil Municipal du 20 juin 2014**

Secrétaire de séance : Nathalie DURANTON

Nombre de conseillers présents : 9

Absents excusés : Laurent PICARD (procuration à Jean-Louis MONTEIL) et Hubert LAMOTHE (procuration à Laurent GAY)

Approbation du compte-rendu de la réunion du 29/04/2014 à l'unanimité + signature feuillet de séance

### **I. Convocation pour l'élection des délégués du collège sénatorial**

Ont été élus :

1 délégué : Laurent GAY  
3 suppléants : Jean-Louis MONTEIL  
Nathalie DURANTON  
Marc NICOLAS

### **II. Réunion du Conseil Municipal**

#### **1. Assistance de Corrèze Ingénierie pour les travaux de voirie**

Monsieur le Maire rappelle l'historique de l'agence, créée en 2013, qui dépend du conseil Général et a pour vocation l'assistance technique à la maîtrise d'ouvrage, à laquelle la commune a adhéré par délibération de juin 2013.

Cette agence propose à présent l'assistance pour les travaux de voirie, à hauteur de 30.000 € de travaux par an et par ouvrage, afin d'aider en priorité les petites communes, qui n'ont pas de service compétent. Le coût de cette prestation est calculé par rapport à la population communale.

Parallèlement, M. le Maire explique que le Conseil Général apporte un soutien financier, dans le cadre d'un programme quinquennal (2014-2019), à hauteur de 20.546 € au total, à répartir sur cette période et dont le dossier de demande pour 2015 est à déposer avant le 15/11/2014.

M. le Maire propose donc de faire appel à Corrèze Ingénierie pour établir un diagnostic des travaux de voirie à réaliser ainsi que le calendrier prévisionnel de réalisation, afin de déposer la demande de subvention au Conseil Général pour 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

#### **2. Indemnité de gardiennage de l'église**

Le gardiennage de l'église est assuré par Mme Meynard qui perçoit une indemnité forfaitaire annuelle fixée chaque année par circulaire et dont le montant pour 2014 s'élève à 474,22 €, comme l'an passé.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité le versement de cette indemnité.

#### **3. Décision modificative : régularisation solde centimes 2013**

Après avoir rappelé la réglementation en matière de finances publiques, M. Monteil – Premier adjoint explique qu'une décision modificative est nécessaire pour régulariser une réduction de recette de centimes communaux sur l'exercice 2013, pour un montant de 19 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité cette décision modificative.

#### **4. Commission Communale des Impôts Directs**

Cette commission a pour rôle de vérifier que les impôts sont justes ; elle met à jour par catégorie les habitations, les travaux terminés, etc.

Le Conseil Municipal doit proposer 12 noms de titulaires et 12 noms de suppléants, de contribuables dont 2 n'habitent pas la commune, pour siéger à ladite commission. La Direction Départementale des Finances Publiques de la Corrèze choisira parmi ces noms 6 titulaires et 6 suppléants qui seront ensuite communiqués.

Monsieur le Maire propose une liste au Conseil Municipal qui la valide à l'unanimité.

## **5. Frais de scolarité école de Turenne**

Monsieur le Maire explique que les frais sont dûs à la commune qui accueille les enfants de Ligneyrac scolarisés dans son école, selon le tarif établi par chaque commune.

Turenne a accueilli cette année 11 enfants en maternelle et primaire. Un projet de convention a été établi pour la participation financière de Ligneyrac à hauteur de 858,50 € par enfant, soit 9 443,50 € au total pour l'année 2013-2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par dix voix pour et une abstention, d'autoriser le Maire à signer la convention et à mandater cette somme au profit de la Commune de Turenne.

## **6. Ramassage scolaire**

Monsieur le Maire expose qu'il a été sollicité par le Maire de Noailhac pour scolariser des enfants de Ligneyrac dans son Regroupement Pédagogique Intercommunal à la place de Turenne, son école étant menacée de fermeture par manque d'effectif. Le projet serait de mettre en place 2 circuits de ramassage : 1 vers Turenne et le second vers Noailhac.

La question plus globale de la carte scolaire au niveau du territoire est soulevée, d'autant que Turenne fait partie de la communauté d'agglomération de Brive alors que les autres communes concernées font partie de la Communauté de Communes des Villages du Midi Corrèzien.

Le conseil considère que le circuit actuel vers l'école de Turenne satisfait la majorité des familles concernées et qu'aucune demande de changement n'a été formulée.

Ainsi, le Conseil Municipal, par 8 voix pour et 3 absentions, ne valide pas le projet de modification du circuit scolaire, pour l'année 2014-2015. Il souhaite engager une concertation dès la rentrée de septembre 2014 pour avoir une réflexion plus globale sur l'organisation de la scolarité, en prenant en compte l'avis des familles et les organisations futures des transports scolaires sur le territoire.

## **7. Information sur le délaissé RD 19**

Ce délaissé situé au Peuch, en face du pont de la Martinie qui appartient au Conseil Général, est le point de départ du Circuit de randonnée dit « des alambics » et proche du circuit « de la Vicomté ». La Communauté de Communes des Villages du Midi Corrèzien, qui met en place des circuits souhaite l'acquérir pour permettre le stationnement et y installer la signalétique, la commune n'y ayant aucun intérêt.

## **8. Information sur le FPIC**

Le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales a été créé par l'État pour apporter une compensation financière afin d'équilibrer les ressources communales et intercommunales.

Toutes les communes et communautés de communes cotisent à ce fonds qui est redistribué aux communes ayant peu de ressources. La Communauté de Communes des Villages du Midi Corrèzien a décidé, pour 2014, de prendre en charge la cotisation de l'ensemble des communes, à hauteur de 11 932 € et délibèrera chaque année sur le sujet.

## **9. Questions diverses**

Réunion DDT du 16/06/2014 : information aux élus sur la Loi ALUR avec les futurs PLUI et l'accessibilité des espaces et bâtiments publics à échéance du 01/01/2015.

Rideaux Salle Patrick Cheyroux : 2 devis reçus et contact prochain avec l'architecte en charge de la conception de la salle pour trouver une solution au désagrément du soleil et de la chaleur, compte tenu de l'importance de baies vitrées.

Concert C'est ma tournée : concert de Batlik le jeudi soir 17/07/2014 sur la place de la mairie, dont l'organisation sur place est prise en charge par les associations Ligneyrac Loisirs et Découverte et Balad'Ânes.

Journées du Patrimoine 2014 : recensement par le Conseil Général des animations prévues les 20 et 21 septembre autour du patrimoine culturel et naturel. Aucune animation n'est prévue, l'église ne reste pas ouverte en permanence aux visiteurs mais l'oratoire et le patrimoine naturel de la commune sont accessibles aux promeneurs.

Séance levée à 23h45.